

OBJECTIFS LIES A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

L'étudiant·e doit être capable de :

- ◆ réfléchir et autoévaluer ses compétences acquises et en voie d'acquisition par rapport au Plan d'Etude Cadre (PEC), et ceci pour la troisième année d'étude
- ◆ relever ses points forts et ses points de vigilance sur le lieu professionnel
- ◆ échanger autour de ces compétences avec son·sa formateur·trice à la pratique professionnelle [ci-après FPP]
- ◆ rechercher des pistes d'amélioration et établir des moyens pour y parvenir
- ◆ fixer ses objectifs pour la suite de sa formation pratique

BILAN INTERMEDIAIRE

Un bilan intermédiaire est organisé en principe au milieu du premier semestre (octobre – novembre). L'entretien est basé sur une observation faite par le·la référent·e EPC et le·la FPP ainsi que les critères d'évaluations pour la fin de formation (cf. grille d'évaluation pour la pratique professionnelle).

L'observation d'une activité d'éveil peut être organisée selon deux modalités : 1) en présentiel ou 2) via la vidéo d'une activité mise en place pour le rapport de la pratique professionnelle. Dans les deux cas, l'étudiant·e choisit l'activité à observer et fournit au·à la référent·e EPC et au·à la FPP sa grille d'observation. Le choix entre présentiel ou via vidéo est fait en consultant les 3 parties.

L'observation est suivie d'un entretien entre l'étudiant·e, le·la FPP et le·la référent·e EPC. Il fait l'objet d'un échange critique et constructif dans le but de reconnaître les compétences de l'étudiant·e, ainsi que de trouver des moyens d'amélioration par rapport à ses pratiques professionnelles. Il doit également permettre à l'étudiant·e de mieux comprendre ce qui est attendu dans ses auto-évaluations face à son objectif professionnel et personnel et son rapport de la pratique professionnelle.

Les modalités de cet entretien sont fixées par le·la référent·e EPC. Il·elle définit l'outil qui permet une traçabilité de ce bilan intermédiaire en prenant en compte des contextes de l'étudiant·e et de son lieu de pratique professionnelle. Chaque étudiant·e doit prendre contact avec le·la référent·e EPC afin de préciser les demandes spécifiques de cet entretien.

L'entretien peut durer entre 1 heure et 1 heure et demie. Il est impératif que les personnes concernées soient disponibles pendant ce temps. Un lieu adéquat est nécessaire afin de pouvoir échanger dans des conditions propices à la formation de l'étudiant·e.

DOCUMENTATION PREPARATOIRE POUR L'OBSERVATION LORS DE LA VISITE INTERMEDIAIRE

Un document préparatoire doit être fourni au·à la référent·e EPC et au·à la FPP avant l'observation formative. Il présente l'activité d'éveil qui est l'objet de son rapport de la pratique professionnelle en incluant les informations suivantes :

- Contextes
 - ✓ Brève description du cadre de travail *en lien avec l'activité d'éveil* (projet pédagogique, mission, fonctionnement, etc.)
 - ✓ Brève description des enfants : nombre, sexe, description de la dynamique de groupe et/ou les spécificités de l'enfant si besoin est
 - ✓ Présentation de l'objectif professionnel et personnel lié à l'activité d'éveil
- Activité d'éveil
 - ✓ Description de l'activité d'éveil et son déroulement
 - ✓ Un exemplaire de la grille d'observation
 - ✓ Les points spécifiques qu'il-elle souhaite que le·la référent·e EPC observe
- Commentaires divers, informations complémentaires
 - ✓ Indication de la planification de l'activité et de l'horaire si en présentiel
Planification horaire pour l'entretien

Nombre de signes : 9'000 à 15'000 signes, espaces comprises pour les pages numérotées

Envoi : une copie au·à la référent·e EPC faisant la visite, soit par courriel, soit par poste et une copie au·à la FPP

Date : Le·la référent·e EPC doit être en possession de ce document **au moins 2 semaines avant la visite**

La visite peut être renvoyée si ce document ne parvient pas au·à la référent·e EPC à temps et/ou si le document manque de précisions.

EVALUATION FINALE

Une visite sommative est organisée en principe dans le courant du mois de février - mars. **La deuxième visite ne comporte pas de moment d'observation par le-la référent-e EPC.** Elle a uniquement le but d'évaluer la pratique professionnelle selon les critères présentés dans la grille d'évaluation. Cette grille est remise aux étudiant-e-s dès que la date de la visite est fixée.

L'étudiant-e remplit la grille d'évaluation selon ses propres réflexions (colonne « Etudiant-e »). Il-elle note ses remarques, en argumentant les compétences acquises, en utilisant des **exemples tirés de la pratique**. Le-la FPP remplit la grille selon ses observations par rapport à l'étudiant-e au travail. Il-elle note également ses remarques et argumentation en fonction des compétences acquises.

Il est demandé que l'étudiant-e et le-la FPP se réunissent pour discuter de leurs évaluations **avant** l'entretien avec le-la référent-e EPC.

Dans le cas éventuel où l'étudiant-e n'est pas en mesure de donner les exemples attendus, le-la référent-e EPC se réserve le droit de demander un complément écrit à l'étudiant-e.

RESULTATS DE L'EVALUATION FINALE

Le *Règlement de la filière de formation ES en éducation de l'enfance* (du 14 octobre 2008 avec les modifications du 1^{er} août 2011) adopté par Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel, stipule que :

Evaluation de l'activité professionnelle

Art. 23b

Chaque année de pratique est validée par:

- a) une évaluation sommative, effectuée annuellement par l'école et le lieu de pratique ;
- b) un rapport de pratique professionnelle élaborée par l'étudiant-e et évalué par l'école

La note obtenue sous lettre *a)* ne peut être inférieure à 4.0; la note obtenue sous lettre *b)* ne peut être inférieure à 3.0.

La moyenne finale des résultats de l'année de pratique professionnelle doit être égale ou supérieure à 4.0.

En cas de non acquis de la pratique professionnelle, l'étudiant-e doit refaire cette partie de la pratique avant de poursuivre ses études.

**LA REUSSITE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DONNE ACCES
A LA PROCEDURE DE QUALIFICATION POUR ETRE DIPLOME-E,
SOIT L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET LA SOUTENANCE DE SON TRAVAIL DE DIPLOME.**